

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 février 2024

Présents : François BLACHE, Anne-Marie ROUDIL, Lionel VIALLE, Jérôme VIALLE, Claire JOUY, Baptiste BONNET, Sabine VIALLE

Excusés : Marc-Henri BOUCHET, procuration à Lionel VIALLE, Jessica CHANAL  
procuration à Jérôme VIALLE

Absents : Julien BONNET

Secrétaire de séance : Claire JOUY

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Lecture du compte-rendu du 25 janvier 2024, approbation à l'unanimité

**D2024-006/ Signature de la convention avec le service mutualisé ADS de la CAPCA**

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ;  
abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité

**D2024-007/ Conditions de location de la salle des fêtes de Gourjatoux**

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ;  
abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité

Modification de la délibération actuelle, les associations locales sont autorisées à utiliser la salle même en période estivale afin de pouvoir maintenir leurs manifestations en cas de mauvaises conditions météo

**D2024-008/ Numérotation des maisons et des bâtiments nouveaux ou oubliés lors de la mise en place de la numérotation**

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ;  
abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Numérotation métrique des maisons oubliées, et numérotation des bâtiments publics et des exploitations agricoles, mise en place par un arrêté déterminant aussi les conditions de dimensionnement et de remplacement des plaques

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**D2024-009/ Conditions d'attribution de la maison Saint Etienne mise en vente par la commune**

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Définition d'une date butoir à l'offre actuelle au 1<sup>er</sup> septembre 2024, maison attribuée au plus offrant, en cas d'offres de même valeur priorité à la première offre déposée en mairie

**D2024-010/ Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents**

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Suite à l'avis favorable du comité technique, la prime est attribuée au taux maximal à tous les agents selon les conditions d'attribution définies par le décret d'application.

**D2024-011/ Augmentation de la participation employeur à la protection fonctionnelle des agents**

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 2 ; votants : 09 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 1

Majorité absolue : 5

Voté à l'unanimité, augmentation à 10€ et proratisation eu temps de travail des agents

**Point de situation sur la situation du commerce multiservices au 22 février 2024**

Suite à la fermeture provisoire du commerce, la gérante a fait une proposition à la mairie afin que cette dernière achète le matériel. Proposition financière à 25 000€. La liste du matériel a été fournie par la gérante, les documents papiers ne permettant pas une estimation de la valeur du matériel rendez-vous est pris afin de visiter le matériel sur place avant de faire une proposition.

Un courrier a été envoyé à une liste de repreneurs potentiels (liste fournie par la communauté de communes de la montagne ardéchoise des candidats à la reprise du commerce de Borée), quelques retours sont arrivés, la commune renvoie les candidats vers la gérante actuelle.

Dans l'attente et pour une durée indéterminée un dépôt de pain est organisé à la mairie le matin de 8h30 à 11h30, en partenariat avec la boulangerie Moula de Saint Pierreville, uniquement sur commande la veille, à partir du mardi 27 février, le pain sera déposé le matin par le boulanger, il fournira un fonds de caisse

La fournée vagabonde envisage également la possibilité de faire une deuxième fournée de pain dans la semaine en plus du vendredi à partir du printemps.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Questions diverses**

- Recensement de la population : Le recensement est terminé depuis le 17 février, les premières analyses faites laissent apparaître une augmentation notable de la population, ces chiffres définitifs publiés dans l'année seront applicables à compter de 2027
- Campagne de stérilisation des chats : 2 cages trappe ont été commandées, la convention sera renouvelée avec la fondation Brigitte Bardot
- Logo de la commune : le logo actuel utilisé par la commune pourrait être renouvelé, un appel aux enfants, associations et toute personne volontaire va être lancé pour une sélection au début du mois de juin, les modalités à respecter seront diffusées rapidement
- Vélo à assistance électrique : La CAPCA propose à la location des VAE aux élus et personnel des communes membres sur la période hivernal à un tarif préférentiel, après analyse il n'y a pas de candidats
- Zone humide de Gourjatoux et bail agricole de Anthony HART : une convention de pâturages a été établie pour la gestion de la zone humide de Gourjatoux, le locataire actuel devra respecter un cahier des charges pour la partie concernée par la zone humide, une clôture sera installée par la mairie et entretenue par le locataire. Le bail va être modifié en conséquence, la location des terrains va impliquer la signature de 2 documents, la convention de pâturages pour la partie concernée par la zone humide et un bail agricole pour les autres parcelles. Le conseil municipal souhaite que la châtaigneraie soit entretenue de façon exemplaire.
- Plan communal de Sauvegarde : la liste des personnes vulnérables a été établie, la rédaction du document définitif est en cours
- Personnel communal : le contrat de Cécile VIALLE, agent administratif a été renouvelé
- Date des prochaines réunions :
  - Rencontre avec le propriétaire de la source prospectée et SYDEO le jeudi 07 mars
  - Rencontre avec Ardèche Habitat pour gestion des logements communaux le 28 mars 2024
  - Rencontre avec Mme Dewevre lundi 04 mars
  - Commission des finances jeudi 07 mars
  - Sictomsed le 28 février à 18h00 au Cheylard
  - Prochain conseil municipal le 28 mars à 20h30, vote des comptes administratifs, comptes de gestion, affectation des résultats et budgets prévisionnels pour le budget général et le budget annexe vente de chaleur

La séance est levée à 23h30